

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 1982

présenté par  
M. Ramos et M. Millienne

-----

**ARTICLE 11 QUINDECIES**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° Au deuxième alinéa du III du même article, après la seconde occurrence du mot : « mettre », est inséré le mot : « immédiatement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Lors du retrait de produits issus du secteur alimentaire, les entreprises doivent impérativement réagir concernant la mise en place de la procédure de retrait. Il est donc proposé de rajouter le mot « immédiatement » dans l'article L. 237-2 du code rural et de la pêche maritime.